

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00605

Numéro SIREN : 812 990 919

Nom ou dénomination : A.B.G

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt 1420

A.B.G
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.500,00 euros
Siège social : 48, Le Guernais
44410 HERBIGNAC
RCS de SAINT-NAZAIRE n ° 812 990 919

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à huit heures,

Monsieur Anthony GUIHENEUF associé unique de la société A.B.G, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Puis, l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à 11.982,87 euros, ainsi que du solde de report à nouveau pour 10.000,00 €, décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- en autres réserves : 11.982,87 euros,
qui ressort à 91.895,10 euros après affectation ;
- le solde en report à nouveau : 10.000,00 euros,
qui ressort à 10.000,00 euros après affectation.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas procédé à une distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et ou antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

- **Concernant Monsieur Anthony GUIHENEUF, gérant associé unique :**

Conditions d'exécution de convention conclue au cour de l'exercice et ou antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

Nature et objet : Compte courant d'associé

Modalité : Le compte courant d'associé de Monsieur Anthony GUIHENEUF, ouvert dans les comptes de la société, présente un solde créditeur de 14.342,10 euros au 30 septembre 2023.

Ce compte courant d'associé n'a pas été rémunéré au cours de l'exercice écoulé.

Nature et objet : Location immobilière

Modalité : A titre de loyer pour la location d'une partie de sa résidence principale la société, preneur, a versée à Monsieur Anthony GUIHENEUF, bailleur, les sommes s'élevant à 4.800,00 euros et 4.800,00 euros, soit au cumul 9.600,00 euros.

Conformément à l'article R.223-6 du Code de commerce, les conventions relatées ci-dessus, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la rémunération nette comptabilisée dans les comptes pour la somme s'élevant à 14.400,00 euros au profit de Monsieur Anthony GUIHENEUF, gérant de la société. La société a pris à sa charge des cotisations personnelles relevant du régime obligatoire de Monsieur Anthony GUIHENEUF pour un montant de 5.878,36 euros, dont 1.256,00 euros au titre de la CSG déductible, 677,00 euros au titre de la CSG-CRDS et 214,00 euros au titre de la contribution à la formation professionnelle et des cotisations personnelles relevant du régime facultatif pour un montant de 6.566,37 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

A.B.G
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.500,00 euros
Siège social : 48, Le Guernais
44410 HERBIGNAC
RCS de SAINT-NAZAIRE n ° 812 990 919

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 JANVIER 2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique après avoir pris connaissance du bénéfice de l'exercice écoulé, s'élevant à 11.982,87 euros, ainsi que du solde de report à nouveau pour 10.000,00 €, décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- en autres réserves : 11.982,87 euros,
qui ressort à 91.895,10 euros après affectation ;
- le solde en report à nouveau : 10.000,00 euros,
qui ressort à 10.000,00 euros après affectation.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas procédé à une distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices.

Copie certifiée conforme
La gérance



A.B.G
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.500,00 euros
Siège social : 48, Le Guernais
44410 HERBIGNAC
RCS de SAINT-NAZAIRE n ° 812 990 919

RAPPORT DE LA GERANCE EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2023

Le soussigné Monsieur Anthony GUIHENEUF, gérant de la société A.B.G, ci-après désigné « la Société », a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, établi le présent rapport de gestion :

Article 1 - Activité de la Société

1.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La société a pour activité principale tous travaux de maçonnerie paysagère. Leur évolution en termes de production, de chiffre d'affaires au cours de l'exercice écoulé a été croissante. Son positionnement par rapport à la concurrence n'a cessé de croître.

1.2. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Absence d'évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

1.3. Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4. Évolutions prévisibles de la situation de la société et perspectives d'avenir

Nous allons maintenir nos efforts du développement de notre chiffre d'affaires, tout en maintenant nos frais fixes de structure.

Article 2 - Présentation des comptes annuels et des résultats de l'exercice

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires réalisé a été de 81.438,61 euros contre 70.720,09 euros, lors de l'exercice précédent, ce qui représente une évolution de +15,16%.



Le total des charges d'exploitations ressort à 67.374,78 euros, après dotation aux provisions et amortissements pour 2.733,50 euros.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 20.886,34 euros à 24.697,73 euros.

Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, le dernier exercice clos se solde par un résultat d'exploitation de +14.132,36 euros contre +3.535,92 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 84,51 euros contre +27,33 euros, pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à 0,00 euros contre -156,24 euros, pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 septembre 2023 se termine par un résultat bénéficiaire de 11.982,87 euros contre 2.818,01 euros, lors de l'exercice précédent.

Article 3 - Proposition d'affectation du résultat

3.1. Affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice d'un montant de 11.982,87 €, ajouté au report à nouveau pour 10.000,00 €, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- en autres réserves : 11.982,87 euros,
qui ressort à 91.895,10 euros après affectation.
- le solde en report à nouveau : 10.000,00 euros,
qui ressort à 10.000,00 euros après affectation.

Nous vous demandons donc d'approuver cette affectation.

3.2. Dividendes distribués au titre des exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Article 4 - Dépenses somptuaires

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code.

Monsieur Anthony GUIHENEUF

Gérant



*Certifié conforme à l'original
du gérant*



Sarl A.B.G

48, LE GUERNAIS

44410 HERBIGNAC

Comptes Annuels au : 30 septembre 2023

APE : 8130Z

SIRET : 81299091900019

VILLANDRY & ASSOCIES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PAYS DE LOIRE

7, Rue de Bretagne - 44410 SAINT-LYPHARD

Téléphone: 09 83 53 31 36 Télécopie: 09 55 80 77 44

E-mail : cabinet@villandry-associes.com - SIRET 802 665 497 00029

Site internet : www.villandry-associes.com

BILAN BIC - ACTIF

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23		% de	Valeurs au 30/09/22		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	Val. Nettes		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	1 169	1 169				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			20			12
Terrains						
Constructions	11 542	1 621		9 921	10 690	
Installations tech., matériel & outillages	33 638	19 779		13 859	2 999	
Autres immobilisations corporelles	22 887	20 192		2 695	512	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	513			513	513	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	69 749	42 762		26 988	14 714	12
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	56			56		
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances			2			1
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 454			1 454	509	
Autres créances (3)	1 481			1 481	974	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	100 772			100 772	101 328	84
Charges constatées d'avance (3)					2 878	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	103 763			103 763	105 689	88
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	173 512	42 762		130 751	120 403	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 500)	5 500	5 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 100	1 100		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	79 912	77 094	2 818	4
Report à nouveau	10 000	10 000		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 983	2 818	9 165	325
SITUATION NETTE	108 495	96 512	11 983	12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	108 495	96 512	11 983	12
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 342	8 689	5 654	65
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 066	13 983	-9 917	-71
Dettes fiscales et sociales	3 847	1 219	2 629	216
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	22 256	23 891	-1 635	-7
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	130 751	120 403	10 348	9
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	22 256	23 891		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0	
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0	
CRÉDIT BAIL		
LOCATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS		
Variations de la réserve spéciale de réévaluation		
Variations de la provision spéciale de réévaluation		
ÉTAT DES STOCKS	0	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		NA
EFFETS DE COMMERCE		
ENTREPRISES LIÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0	
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT		
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES		
ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES		NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF		NA
LES ENGAGEMENTS		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
LES EFFECTIFS		
CHIFFRE D'AFFAIRES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR CAPITAUX PROPRES		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NA
TRANSFERTS DE CHARGES		
ANNEXES COVID-19		
DETTES LIÉES À LA COVID-19		
COMMENTAIRES		

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 130 750,79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 11 982,87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les éventuelles régularisations (charges à payer, charges constatées d'avances, produits à recevoir) sur les cotisations sociales et fiscales obligatoires selon la rémunération de la gérance n'ont pas été comptabilisées lors de l'arrêté des comptes clos au 30/09/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.C

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 169	
	Terrains			
	Sur sol propre			
	Constructions	Sur sol d'autrui		
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		11 542	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		28 168	12 359
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	20 021	2 648
	Matériel de bureau & mobilier informatique		1 347	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	61 079	15 007
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		513	
		TOTAL	513	
		TOTAL GENERAL	62 761	15 007

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par vétusté par cession	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		1 169	
	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions	Sur sol d'autrui			
	Inst. gal. agen. amé. cons			11 542	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		6 889	33 638	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	1 130	21 540	
	Mat. bureau, inform., mobilier			1 347	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	8 019	68 067	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			513	
		TOTAL		513	
		TOTAL GENERAL	8 019	69 749	

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements débit d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 169			1 169
TOTAL	1 169			1 169
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	852	769		1 621
Inst. techniques matériel et outill. industriels	25 170	1 499	6 889	19 779
Inst. générales agencem. amén.				
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport	20 021	129	1 130	19 021
Mat. bureau et informatiq., mob.	835	336		1 171
Emballages récupérables divers				
TOTAL	46 878	2 734	8 019	41 593
TOTAL GENERAL	48 047	2 734	8 019	42 762

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Fonds commercial				
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
	TOTAL			
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL GÉNÉRAL			

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.C

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières		55,60		55,60
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL		55,60		55,60

ANNEXE COMPTABLE

Sarl A.B.G

Du 01/10/2022 au 30/09/2023